

## Participez au marathon photo numérique !



Attention à la date de clôture des inscriptions, le nombre d'équipes étant limité ! **Votre inscription sera définitivement validée lors de la remise de votre dossier complet sous réserve des places disponibles** et le programme de la journée vous sera alors indiqué.

Le jour du marathon photo, vous devrez vous munir de votre **propre appareil photo numérique** et d'une **carte mémoire vierge** (la Cyber-base ne fournit pas le matériel). Vos photos devront être réalisées impérativement **au format .jpeg**.

Pour plus de renseignements, rendez-vous à la Cyber-Base !

# REGLEMENT COMPLET DU MARATHON PHOTO NUMERIQUE

De la cyber-base de Ploeren

Samedi 1er juin 2013

## Article 1 : L'espace organisateur

La Cyber-Base de Ploeren, située à l'espace Culturel Le Triskell, Parvis du Land Wursten, 56880 PLOEREN, organise pour la quatrième année consécutive un concours intitulé « Le marathon photo numérique ». Cette édition se déroulera le samedi 1er juin 2013, à Ploeren, de 10h à 16h.

## Article 2 : Personnes concernées

Ce concours, réservé aux amateurs, est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine. Sont exclus de toute participation les professionnels de la photographie ainsi que les membres du jury ou leur famille.

Les participants devront constituer des équipes de deux ou trois personnes, sous réserve d'une autorisation parentale pour les personnes mineures et d'un accompagnateur majeur pour les mineurs de moins de 14 ans.

## Article 3 : Modalités d'inscription

Les participants devront s'inscrire par équipe de 2 ou 3 auprès de la Cyber-Base. Les inscriptions sont ouvertes pour un nombre maximum de 60 participants. Chaque équipe devra disposer de son propre équipement numérique (résolution minimale de 3 millions de pixels, format de compression Jpeg ou Raw) et d'une carte mémoire vide.

Chaque participant devra remplir une fiche d'inscription, et une autorisation parentale pour les mineurs, afin de valider sa participation au concours. Ces fiches devront être retirées auprès des animateurs de la Cyber-Base entre le 3 et le 25 mai 2013. Les participants devront également compléter la fiche concernant l'autorisation de reproduction et de représentation gratuites des 4 photographies réalisées dans le cadre du marathon. Tous ces documents devront être signés et datés pour conformité.

Aucun frais personnel ne sera engagé pour la participation à cet évènement.

Les animateurs remettront un coupon à chaque équipe qui aura retourné les fiches d'inscription dûment remplies avant le 25 mai 2013. Celui-ci sera numéroté et devra être remis le jour du concours afin de justifier la participation de l'équipe au dit évènement.

Tout formulaire rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

## Article 4 : Déroulement du Marathon

« Le marathon photo numérique » aura lieu le samedi 1er juin 2013 et se déroulera en deux temps : de 10h à 12h pour le premier thème et de 14h à 16h pour le second. Dans le cadre de cet évènement les participants pourront se déplacer à pied ou à vélo.

### **Départ du marathon**

Chaque équipe devra se présenter à 9h45 à l'accueil de l'Espace Culturel Le Triskell afin de retirer ses badges et les autorisations de droits à l'image nécessaire dans le cas où un individu non participant et reconnaissable serait photographié.

### **10h : tirage au sort et annonce du premier thème**

Suite à l'annonce du thème, les participants auront près de deux heures pour prendre des photographies en rapport avec celui-ci. Ils devront choisir deux de leurs photographies afin de les faire enregistrer auprès de l'animateur multimédia référent.

### **12h : fin du premier thème**

Chaque équipe aura du remettre ses deux premières photos à l'accueil de l'Espace Culturel Le Triskell. Chaque photo sera identifiée par le biais du badge.

### **14h : tirage au sort et annonce du deuxième thème**

Comme pour le thème précédent, les participants auront deux heures pour prendre des photographies en lien avec ce second thème. Ils devront également choisir deux de leurs clichés et les enregistrer auprès des organisateurs.

### **16h : fin du deuxième thème**

Chaque équipe aura du remettre ses deux photos à l'accueil de l'Espace Culturel Le Triskell avant 16h. Celles-ci seront identifiées, comme pour le premier thème, par le biais du badge.

### **Délibérations du jury**

A l'issue du marathon, un jury composé de professionnels et d'amateurs de la photographie sélectionnera les dix meilleures photographies de chaque thème (soit 20 photos). Suite à cela ils détermineront les trois photos qui répondent au mieux à chaque thème (soit 6 photos). Conformément à l'article 5 (ci-après), les vingt meilleurs clichés seront exposés dans le hall ou la salle d'exposition du Centre Culturel Le Triskell. Les 6 équipes lauréates se verront récompensées par les lots tels que décrits dans ledit article 5.

### **Critères de sélection du jury**

- le respect du thème
- la qualité et l'originalité de l'approche

Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie afin de ne pas privilégier les participants dotés d'un matériel plus performant.

Les clichés en noir et blanc ou en sépia seront acceptés et validés au même titre que les clichés en couleurs.

### **Clôture du marathon**

Chaque équipe est invitée le mardi 11 juin 2013 à clore l'évènement et à découvrir les résultats du concours.

### **Article 5 : Dotations**

Parmi l'ensemble des photographies remises lors du marathon, les 20 meilleures, sélectionnées par le jury, seront exposées du mardi 11 au samedi 22 juin 2013 dans le hall ou dans la salle d'exposition de l'Espace Culturel Le Triskell. Les lots seront attribués selon l'ordre des gagnants établi par le jury (3 équipes gagnantes par thème)

### **Article 6 : Modalités d'attribution des lots**

L'annonce des vainqueurs et la remise des lots seront effectuées le mardi 11 juin 2013 à l'accueil du Centre Culturel Le Triskell dès 18h30.

Les lots qui n'auraient pas été retirés lors de la remise officielle seront tenus à la disposition des équipes gagnantes à la Cyber-Base de Ploeren jusqu'au 29 juin 2013. A défaut, les lots seront considérés abandonnés.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

### **Article 7 - Autorisations**

Les gagnants autorisent l'espace organisateur à utiliser leur nom, prénom et adresse, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des membres des équipes autorise, en contre-partie de la mise en avant de leur photographie (conformément à la fiche signée lors de leur inscription), la représentation et la reproduction gratuite de leurs photos gagnantes, pour une exposition à l'Espace Culturel Le Triskell de Ploeren sans qu'aucun droit ou rémunération ne puisse être exigé.

### **Article 8 : Responsabilité de l'espace organisateur**

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la Cyber-Base se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cet évènement
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente

Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

L'espace organisateur du jeu ne pourrait être tenu responsable et aucun recours ne pourra être envisagé contre lui en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure (intempéries...) ou évènements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s)

### **Article 9 : Traitement des informations nominatives**

Dans le cadre de cet événement la Cyber-Base ne procédera à aucun traitement informatique des informations et données personnelles. Les participants disposent d'un droit de destruction des données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès des animateurs de la Cyber-Base de Ploeren.

### **Article 10 : Application du règlement**

La participation à ce jeu implique de la part du participant d'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu

Le présent règlement est disponible à la Cyber-Base de Ploeren, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom, même adresse postale)

# Feuille d'inscription

**Ex. à conserver par la Cyber-base**

## Bulletin de participation Equipe N° .....

Date de dépôt à la Cyber-Base :

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
1

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Portable : .....  
Adresse e-mail : .....  
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) : .....  
N° adhérent : .....

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
2

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Portable : .....  
Adresse e-mail : .....  
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) : .....  
N° adhérent : .....

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
3

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Portable : .....  
Adresse e-mail : .....  
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) : .....  
N° adhérent : .....

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement remis ce jour et en accepter les conditions. Nous attestons ne pas être photographes professionnels.

**Signature des participants :**

**Date :**

# Feuille d'inscription

**Ex. à conserver par les participants**

## Bulletin de participation Equipe N° .....

Date de dépôt à la Cyber-Base :

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
1

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Portable : .....  
Adresse e-mail : .....  
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) : .....  
N° adhérent : .....

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
2

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Portable : .....  
Adresse e-mail : .....  
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) : .....  
N° adhérent : .....

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
3

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Portable : .....  
Adresse e-mail : .....  
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) : .....  
N° adhérent : .....

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement remis ce jour et en accepter les conditions. Nous attestons ne pas être photographes professionnels.

**Signature des participants :**

**Date :**

## Autorisation parentale pour les mineurs

**Rappel : les mineurs âgés de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte**

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
  
1

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père/mère/tuteur, autorise....., âgé(e) de ..... ans, à participer

seul  accompagné

à la quatrième édition du Marathon Photo Numérique qui aura lieu le samedi 1er juin 2013 à Ploeren.

Fait à : .....

Le : .....

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
  
2

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père/mère/tuteur, autorise....., âgé(e) de ..... ans, à participer

seul  accompagné

à la quatrième édition du Marathon Photo Numérique qui aura lieu le samedi 1er juin 2013 à Ploeren.

Fait à : .....

Le : .....

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »

P  
A  
R  
T  
I  
C  
I  
P  
A  
N  
T  
  
3

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père/mère/tuteur, autorise....., âgé(e) de ..... ans, à participer

seul  accompagné

à la quatrième édition du Marathon Photo Numérique qui aura lieu le samedi 1er juin 2013 à Ploeren.

Fait à : .....

Le : .....

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »

## Autorisation de reproduction, de diffusion et de représentation de photographies

Nous, soussignés, ....., en qualité de photographes (ou père/mère/tuteur des photographes mineurs), autorisons la Cyber-Base de Ploeren, en qualité de diffuseur, à reproduire et diffuser la ou les photographies prises lors du marathon photo numérique du 1er juin 2013 sur des supports papier, web et vidéo.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la Cyber-Base de Ploeren sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Carte postale,
- Cinéma et télévision
- Exposition,
- Livre,
- Presse et magazines,
- Réseaux numériques (Internet)
- Vidéo
- Publicité, Projection publique, Concours,

Le diffuseur indiquera le nom des photographes dans tous les crédits photographiques attachés à ces représentations.

Les photographes déclarent que leurs œuvres sont originales et qu'ils ont pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les droits des tiers éventuels. De ce fait, la responsabilité du diffuseur ne pourra en aucune manière être invoquée en cas de troubles, revendications et évictions quelconques.

Les photographes restent propriétaires des droits patrimoniaux liés à leurs photographies et peuvent continuer à jouir des droits d'exploitation de leurs photographies sans limitation.

Fait à : .....

Le : .....

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »